

**Paul Bouchet**

## **Pour un 17 octobre de combat**

*Revue Quart Monde* n°202 – 2007/2 **Le 17 octobre : un monde pour vivre ensemble demain**

### **Résumé**

*La célébration de la journée du 17 octobre ne prend vraiment sens que si elle opère une transformation des mentalités et génère des changements dans la réalité vécue par les plus pauvres.*

### **Plan**

- Ne pas sous-estimer l'acquis
- Mieux préciser les perspectives

Il y aura bientôt quinze ans que le 17 octobre a été inscrit au calendrier des Nations unies comme Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

Or une première constatation s'impose : non seulement la pauvreté n'a pas été éliminée de la surface du globe, mais elle s'est accrue en bien des lieux, y compris dans des pays économiquement développés.

Doit-on prendre acte d'un tel échec et s'y résigner ? Ce serait méconnaître que cette date porte désormais en elle une formidable force symbolique, aux yeux de millions de victimes de la faim, de l'ignorance et de la violence. Il y a là un acquis qui est irréversible pour autant que sera mesuré le chemin déjà parcouru en dépit des obstacles et que seront ouvertes de nouvelles perspectives.

Ne pas sous-estimer l'acquis

En premier lieu, il convient de ne pas sous-estimer l'acquis. La transformation des mentalités est un préalable pour parvenir à une action efficace. A cet égard, il ne faut pas oublier que le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme avait, dès 1948, proclamé l'avènement d'un monde où les êtres humains seraient libérés de la terreur et de la misère comme la plus haute aspiration de l'homme. En dépit de quoi, du fait de la guerre froide, il avait fallu attendre 1966 - dix-huit ans plus tard - pour que deux pactes viennent donner force juridique à ce qui n'était qu'une proclamation.

Encore faut-il retenir qu'il s'agissait de deux pactes distincts, l'un consacré aux droits civils et politiques, l'autre aux droits économiques, sociaux et culturels. L'état des esprits reste tel dans des pays parmi les plus développés, dont les Etats-Unis, que le pacte relatif à cette deuxième catégorie de droits, particulièrement indispensable dans la lutte contre la pauvreté, n'a pas été ratifié par eux. Même en Europe, il faudra attendre décembre 2000 pour que la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne mette sur le même plan l'ensemble de ces droits, y compris ceux qui procèdent de la solidarité.

C'est en ce sens que la « *déclaration de solidarité* » signée à Montréal en mai 2006 peut participer à cette transformation des mentalités et amplifier l'impact du 17 octobre.

## **Mieux préciser les perspectives**

Si long soit le cheminement, il est indispensable, en deuxième lieu, de mieux préciser les perspectives pouvant ouvrir la voie à l'élimination de la pauvreté, non seulement dans les textes mais dans la réalité vécue par les plus pauvres.

Deux changements sont, à cette fin, essentiels.

L'un consiste à récuser l'approche purement quantitative des aides matérielles, fixant des minima pour la survie aux cas d'extrême urgence, mais ne tendant pas à donner la qualité de vie qui permet de sortir de la pauvreté en garantissant l'égale dignité.

L'autre vise à associer les plus pauvres eux-mêmes, experts de leur propre vie, à tous les stades de l'action, qu'il s'agisse de l'élaboration, de la mise en œuvre puis de l'évaluation des programmes économiques, sociaux et culturels.

Comme l'indique la « *déclaration de solidarité* », refuser la misère c'est ouvrir un chemin vers la paix. Or l'ouverture de ce chemin nécessite que le 17 octobre ne soit pas une simple date commémorative, mais l'accomplissement du « *devoir sacré* » comme l'avait qualifié il y a vingt ans Joseph Wresinski.